



no de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 17 décembre 2021 à 18 h 30** à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête  
Gilles Ladouceur

Don Saliba

Manon Bastien Couturier  
Jocelyn Martel

La Conseillère, Madame Anik Bois a motivé son absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Dépôt des certificats à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement sur le plan d'urbanisme numéro U-20, du règlement sur les permis et certificats numéro U-21, du règlement de zonage numéro U-22, du règlement de lotissement numéro U-23, du règlement de construction numéro U-24, et du règlement sur les ententes et contribution relatives à des travaux municipaux numéro U-25.
3. Autorisation d'achat d'un ascenseur avec la subvention.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière atteste avoir transmis l'avis de convocation et l'ordre du jour aux membres du conseil. Tous les membres du conseil sont présents, sauf, madame Anik Bois et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

La séance extraordinaire ouvre à 18 h 30.

1.

**340-12-2021**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** QU'il y a quorum et que les membres du conseil présents y consentent;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

2.

Dépôt des certificats à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement sur le plan d'urbanisme numéro U-20, du règlement sur les permis et certificats numéro U-21, du règlement de zonage numéro U-22, du règlement de lotissement numéro U-23, du règlement de construction numéro U-24,



No de résolution  
ou annotation

**et du règlement sur les ententes et contribution relatives à des travaux municipaux numéro U-25**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement sur le plan d'urbanisme numéro U-20, du règlement sur les permis et certificats numéro U-21, du règlement de zonage numéro U-22, du règlement de lotissement numéro U-23, du règlement de construction numéro U-24, et du règlement sur les ententes et contribution relatives à des travaux municipaux numéro U-25.

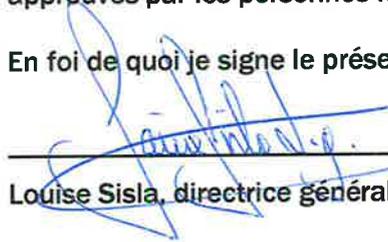
Je soussignée, Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les certificats que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 2359;

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 247;

Que le nombre de demandes faites est de 0;

La directrice générale et secrétaire-trésorière, statue que le règlement sur le plan d'urbanisme numéro U-20, du règlement sur les permis et certificats numéro U-21, du règlement de zonage numéro U-22, du règlement de lotissement numéro U-23, du règlement de construction numéro U-24, et du règlement sur les ententes et contribution relatives à des travaux municipaux numéro U-25, sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi je signe le présent certificat à Lac-Simon le 17 décembre 2021.

  
Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière

**3.**

**341-12-2021**

**Autorisation d'achat d'un ascenseur avec la subvention**

**CONSIDÉRANT** que l'ascenseur était inclus au cahier des charges et devis techniques de septembre 2019 pour le projet Hôtel de ville - rénovation et réaménagement et que lors de la résiliation du contrat avec le Groupe Laverdure Inc., une partie de la structure de l'ascenseur a été payée et livrée à la Municipalité de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a reçu une réponse positive à une demande de subvention et qu'une somme de 100 000 \$ a été octroyée dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FA) 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a autorisé la directrice générale à un lancement d'appel d'offres public sur SEAO (résolution numéro 237-08-2021) pour un contrat de finition extérieure pour le bâtiment sis au 544, chemin du Tour-du-Lac;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait une partie de la structure de l'ascenseur et que celle-ci a réitéré la même demande d'offre de service à la firme Ascenseurs Savaria Concord inc. pour un ascenseur commercial modèle Orion Savaria type Lula, conforme à la norme CSA B44-00 section 5.2 du devis;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission au montant de 75 320 \$ installation incluse et toutes taxes en sus;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien-Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil municipal entérine l'offre reçue et accepte l'offre d'achat datée du 14 décembre 2021 de la compagnie « Les Ascenseurs Savaria Concord inc. » au montant de 75 320 \$ toutes taxes en sus;



o de résolution  
ou annotation

QUE cette dépense s'applique aux activités d'investissement.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

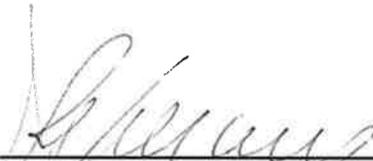
5.

**342-12-2021**  
**Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba**  
**Et résolu**

**QUE la séance soit et est levée à 18 h 40.**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Louise Sislá  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

